Le rôle des bibliothèques dans la société moderne

1998/2103(INI) - 23/10/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Mirja RYYNÄNEN (ELDR, FIN) sur le rôle des bibliothèques, le Parlement européen recommande aux Etats membres de prendre les mesures pour permettre aux bibliothèques de jouer un rôle actif dans la société moderne puisqu'il leur revient de donner accès à l'information et à la connaissance. Il leur recommande également de mettre les bibliothèques en mesure d'acquérir des ouvrages à tirage limité ou coûteux contribuant à la diversité culturelle et linguistique. Dans la mesure où elles sont, par nature, un service public d'intérêt général, le Parlement européen demande que la gratuité des services de base des bibliothèques publiques soit garantie. Il demande à la Commission d'accélérer la rédaction en cours du Livre vert sur le rôle des bibliothèques dans la société de l'information. De même, la Commission devrait prendre en considération le rôle des bibliothèques lors de ses décisions sur les questions relatives au droit d'auteur. Souhaitant une coopération européenne en vue de résoudre des problèmes de conservation à long terme et d'utilisation des documents, le Parlement européen soutient l'édification d'un réseau européen des bibliothèques. Il souhaite également que dans le cadre du Vème programme-cadre de recherche la Commission soutienne la définition de normes communes pour les bibliothèques, en vue du traitement, de la conservation et du transfert de l'information ainsi que pour garantir la compatibilité. Il invite également la Commission à élaborer une directive visant à normaliser la fabrication du "papier permanent" (papier non acide) afin de sauvegarder le patrimoine bibliographique et d'assurer l'archivage des documents. Dans le même ordre d'idée, il recommande l'indication d'un sigle "infini" sur les livres imprimés sur du papier permanent afin de protéger les intérêts des consommateurs. Il recommande en particulier aux Etats membres de financer au niveau national des programmes de numérisation et de conservation des documents fondés sur des normes communes afin que l'information puisse être utilisée au-delà des frontières nationales. De même, il recommande aux Etats membres d'équiper leurs bibliothèques de moyens modernes (accès INTERNET) et de ressources financières suffisantes pour leur permettre de répondre aux besoins des citoyens de la société de l'information. Il faut également tenir compte des coûts engendrés par l'achat de licences pour les documents électroniques de plus en plus nombreux. Il souhaite également que l'on procède à des études sur les principes de fonctionnement, les coûts et les conséquences pour les bibliothèques des systèmes de licence en vue de l'utilisation des documents électroniques. Il demande également à la Commission et aux Etats membres de rechercher un accord sur des dispositions permettant de garantir dans chaque pays et au niveau européen la collecte, la conservation, le catalogage des documents sur une base multinationale. Il recommande en outre aux Etats membres à la fois de mettre à la disposition de leurs citoyens et des autres utilisateurs des documents importants financés par des fonds publics et d'étudier la possibilité d'élaborer des versions consultables en ligne. Il faudrait également favoriser le perfectionnement du personnel des bibliothèques à l'évolution de la société de l'information et étudier la possibilité d'étendre à d'autres Etats membresl'implantation de points d'information sur l'Union européenne dans des bibliothèques publiques. Il demande enfin que l'on étudie la possibilité de créer un Centre européen des bibliothèques dont la mission serait de coordonner les dossiers concernant les bibliothèques et la recherche dans ce domaine.